



Communauté de Communes



RAPPORT D'ACTIVITES

2021

LE MOT DU PRESIDENT



S'il n'avait pas été judicieux, au vu notamment des difficultés liées à la crise sanitaire, de procéder à cet exercice pour 2020, c'est avec plaisir que je renoue aujourd'hui avec la tradition du rapport d'activités.



Ce document, qui a principalement pour objet de donner aux conseillers municipaux une vision synthétique de la vie de l'Intercommunalité, s'inscrit totalement dans la nouvelle philosophie qui anime la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan, avec la mise en place de nouvelles collaborations et d'espaces de travail apaisés.

Je vous invite donc à prendre connaissance, dans le présent document, des projets portés et des actions menées par la CCEPPG en 2021 et à consulter tout au long de l'année son actualité sur son site internet www.cceppg.fr et sa page Facebook www.facebook.com/infosCCEPPG.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Patrick ADRIEN

Président de la Communauté de Communes
Enclave des Papes Pays de Grignan



Conformément à l'article L-5211-39 du Code général des collectivités territoriales, la CCEPPG établit un rapport annuel retraçant les actions et projets menés au cours de l'année écoulée. Il présente son territoire, ses communes membres, ses élus, ses compétences et ses actions.

COMMUNAUTE DE COMMUNES ENCLAVE DES PAPES PAYS DE GRIGNAN

04 90 35 01 52
infos@cceppg.fr
www.cceppg.fr
www.facebook.com/infosCCEPPG

ACCUEIL DU PUBLIC

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

SIEGE SOCIAL

Espace Germain Aubert
17A Rue de Tourville
84600 VALREAS

▶ Présentation de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan	P 3
▶ Le territoire	P 4
▶ Les 19 communes membres	P 5
▶ Les compétences de la Communauté de Communes	P 6
▶ La gouvernance	P 7 et 8
▶ Les élus	P 9 et 10
▶ Fonctionnement de la Communauté de Communes	P 11
▶ Le personnel	P 12 à 15
<hr/>	
▶ Les actions 2021 par commission	
▶ Les dossiers suivis par l'Administration Générale	P 16 et 17
▶ Finances et Mutualisation	P 18 à 22
▶ Tourisme et Attractivité	P 23 à 25
▶ Développement Economique	P 26 à 30
▶ Aménagement et Cohérence Territoriale	P 31 à 37
▶ Développement Durable	P 40 à 43
▶ Enfance, Jeunesse, Solidarité	P 44 à 46
<hr/>	
▶ Annuaire des structures intercommunales	P 47

La CCEPPG est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, créé au 1er janvier 2014 d'une fusion-extension liée à la procédure de mise en œuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale, imposée par la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales.

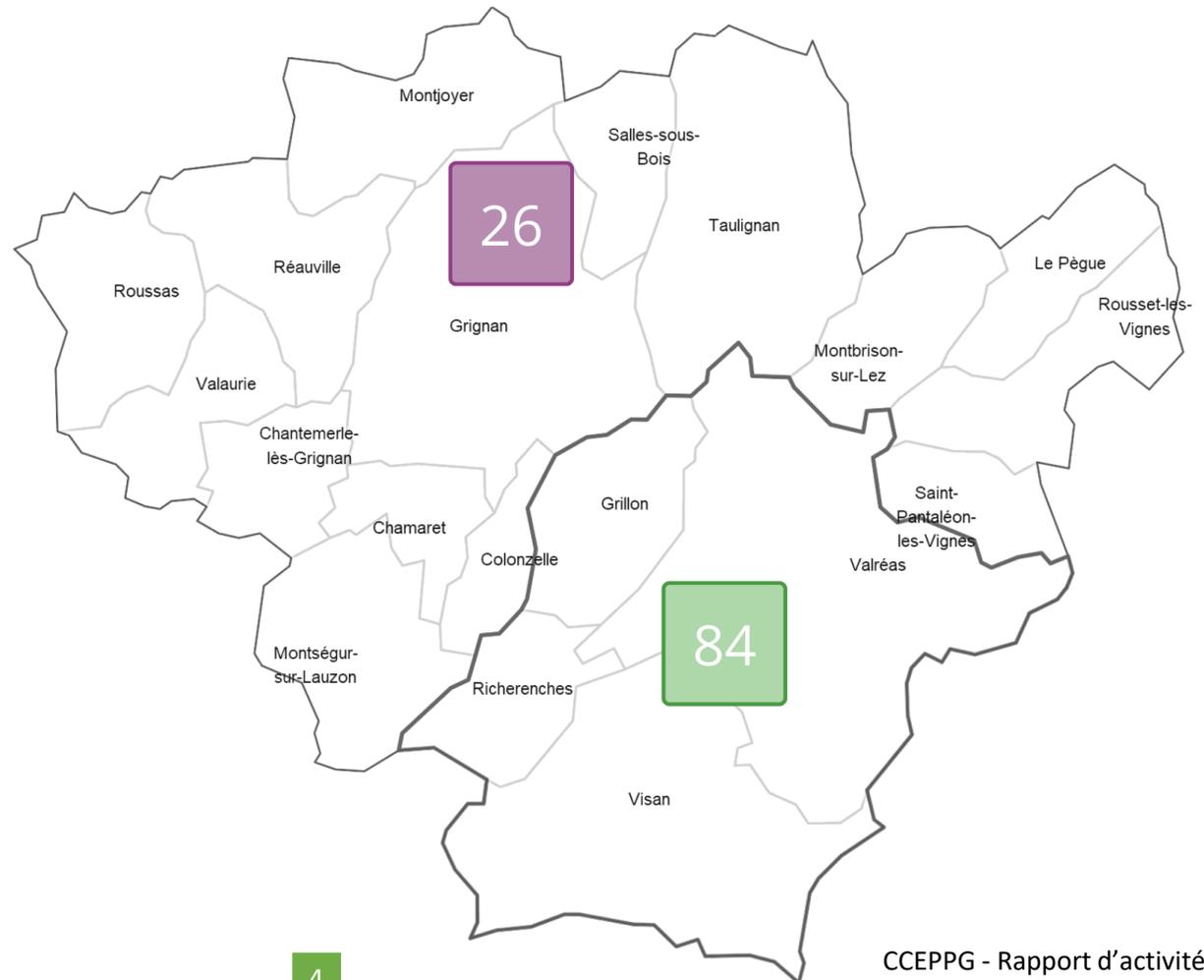
Son territoire regroupe les anciens périmètres de la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes, de la Communauté de Communes du Pays de Grignan et de la commune isolée de Grignan.

Elle se situe sur :

- 2 Départements : la Drôme et le Vaucluse
- 2 Régions : AURA et SUD PACA

En résumé :

- ⇒ **19 communes**
(15 en Drôme et 4 en Vaucluse)
- ⇒ **23 424 habitants**
(population légale INSEE 2021)
- ⇒ **366,7 km²**
- ⇒ **63,1 habitants/m²**





CHAMARET

Maire : Maurice BOISSOUT
542 habitants



CHANTEMERLE LES GRIGNAN

Maire : Jean-Luc BODIN
245 habitants



COLONZELLE

Maire : Carole CHEYRON DESLYS
561 habitants



GRIGNAN

Maire : Bruno DURIEUX
1 607 habitants



GRILLON

Maire : Jean-Marie GROSSET
1 773 habitants



LE PEGUE

Maire : Guy VIAL
372 habitants



MONTBRISON SUR LEZ

Maire : Patrice MERY
288 habitants



MONJOYER

Maire : Marc GUY
289 habitants



MONTSEGUR SUR LAUZON

Maire : Yves FEDY
1 357 habitants



REAUVILLE

Maire : Norbert PERRIN
404 habitants



RICHERENCHES

Maire : Pierre-André VALAYER
660 habitants



ROUSSAS

Christiane ROBERT
374 habitants



ROUSSET LES VIGNES

Maire : Jacques GIGONDAN
293 habitants



SAINT PANTALEON LES VIGNES

Maire : Céline LASCOMBES
453 habitants



SALLES SOUS BOIS

Maire : Bernard DOUTRES
195 habitants



TAULIGNAN

Maire : Jean-Louis MARTIN
1 684 habitants



VALAURIE

Maire : Christian FAU
652 habitants



VALREAS

Maire : Patrick ADRIEN
9 655 habitants



VISAN

Maire : Corinne TESTUD-ROBERT
2 020 habitants

Conformément à l'article L5214-16 du CGCT, la CCEPPG exerce, en lieu et place de ses communes membres, les compétences retranscrites dans les statuts de la collectivité, fixés par arrêté inter-préfectoral du 22 mai 2018.

Les statuts sont disponibles dans leur intégralité sur le site internet de la CCEPPG : www.cceppg.fr.

▲ AMENAGEMENT DE L'ESPACE

SCOT, PCAET / SPEEH SD : service public de la performance énergétique de l'habitat, mise en réseau informatique de bibliothèques, SIG, haut débit, accessibilité

▲ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Soutien financier aux structures associatives d'intérêt communautaire ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ; collecte de la taxe de séjour ; gestion, promotion, prospection et commercialisation des locaux à usage de pépinière ou hôtel d'entreprises

▲ GEMAPI

(Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Entretien et aménagement des cours d'eau, défense contre les inondations, protection et restauration des zones humides

▲ ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Aménagement, entretien et gestion des aires

▲ GESTION DES DECHETS

Collecte, valorisation et traitement des déchets et assimilés, gestion des déchèteries intercommunales

▲ PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

d'intérêt communautaire

Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; protection et conservation des eaux superficielles et souterraines dans sa seule dimension quantitative

▲ ACTION SOCIALE d'intérêt communautaire

Petite enfance, jeunesse : multi-accueil, RPE, LAEP, ALSH ; gestion des contrats enfance et jeunesse, relations avec les associations liées à ce domaine ; solidarité : service d'aide alimentaire

▲ POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

Réalisation d'une étude sur le logement et l'habitat permettant de définir les critères à appliquer dans le cadre de la mise en place d'un dispositif d'aides financières en faveur du logement social.

▲ ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

▲ FOURRIERE ANIMALE

▲ OPERATIONS SOUS MANDAT ET COOPERATION AVEC D'AUTRES EPCI sur le territoire de la CCEPPG

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La CCEPPG est administrée par un organe délibérant, le Conseil Communautaire, composé de conseillers communautaires élus au suffrage universel direct, au scrutin de liste dans les communes de 1000 habitants et plus, et désignés dans l'ordre de la liste des conseillers municipaux dans les communes de moins de 1000 habitants.

Conformément à l'arrêté inter-préfectoral du 29 octobre 2019, le Conseil Communautaire de la CCEPPG se compose de 45 membres titulaires et 13 suppléants.

Suite aux élections municipales de 2020, les élus communautaires ont été désignés et installés lors du Conseil du 16 juillet 2020. M. Patrick ADRIEN a été élu comme Président.

Le Conseil définit la politique communautaire, vote le budget et les projets proposés par les commissions thématiques et les services. Il gère, par l'adoption de délibérations, les affaires relevant des compétences de l'intercommunalité.

LE BUREAU

Le Bureau se compose du Président et de 6 Vice-Présidents en charge des compétences de la Communauté de Communes. Il débat des orientations stratégiques, des actions et projets relevant des compétences de l'intercommunalité avant leur présentation en Conseil Communautaire.

LA CONFERENCE DES MAIRES

La Conférence des Maires comprend les maires des 19 communes de la CCEPPG ainsi que les membres du bureau non maires, sans voix délibérative. Elle étudie et se prononce sur les dossiers stratégiques susceptibles d'impacter le fonctionnement du bloc intercommunal et le projet de territoire de la Communauté de Communes. Elle a un rôle consultatif.

LES 6 COMMISSIONS THEMATIQUES

- ✓ Finances et Mutualisation
- ✓ Tourisme et Attractivité
- ✓ Développement Economique
- ✓ Aménagement et Cohérence Territoriale
- ✓ Développement Durable
- ✓ Enfance, Jeunesse, Solidarité

Les Commissions thématiques sont composées de représentants communautaires et/ou de membres des conseils municipaux. Elles préparent les dossiers et les projets de la Communauté de Communes et émettent un avis consultatif à l'attention du Conseil Communautaire.

LES COMMISSIONS OBLIGATOIRES

Conformément à la réglementation, la CCEPPG dispose également des commissions légales suivantes :

- ✓ La Commission d'Appel d'Offres (**CAO**). Elle examine les candidatures et les offres en cas d'appels d'offres passés selon une procédure formalisée, dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens. Elle est composée du Président (ou son représentant), de 5 titulaires et 5 suppléants parmi les délégués communautaires en exercice.
- ✓ La Commission Locale d'Evaluation de Transfert de charges (**CLECT**). Elle est chargée d'évaluer le coût net des dépenses transférées des communes membres à l'EPCI l'année de passage à la taxe professionnelle unique, ainsi que lors de chaque transfert de charge ultérieur. Elle est composée de 19 titulaires et 19 suppléants parmi les conseils municipaux.
- ✓ La Commission Intercommunale des Impôts Directs (**CIID**). Elle intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation. La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif. Elle est composée du Président (ou d'un Vice-Président), de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.



🔍 à retenir en 2021

CONSEILS COMMUNAUTAIRES

- ➔ 7 séances
- ➔ 104 délibérations
- ➔ 143 décisions du Président

BUREAU COMMUNAUTAIRE

- ➔ 12 séances

CONFERENCE DES MAIRES

- ➔ 8 séances

COMMISSIONS THEMATIQUES

- ➔ 28 séances



Patrick ADRIEN
Président de la CCEPPG, Maire de Valréas, Conseiller Régional



Jean-Noël ARRIGONI
1er Vice-Président
Finance et Mutualisation
Conseiller Municipal de Visan



Paul BERARD
2ème Vice-Président
Tourisme et Attractivité
Conseiller Municipal de Montségur sur Lauzon



Jean-Marie ROUSSIN
3ème Vice-Président
Développement Économique
Conseiller Municipal de Valréas



Marie-Pierre LO MANTO
4ème Vice-Présidente
Aménagement et Cohérence Territoriale
Adjointe à Grignan



Pierre-André VALAYER
5ème Vice-Président
Développement Durable
Maire de Richerenches



Marie-Catherine PEYRON
6ème Vice-Présidente
Enfance, Jeunesse, Solidarité
Conseillère Municipale de Chamaret

CHAMARET

Marie-Catherine PEYRON
Franck EYNARD (suppléant)

CHANTEMERLE-LES-GRIGNAN

Jean-Luc BODIN
Fabienne CARMON (suppléante)

COLONZELLE

Carole CHEYRON DESLYS
Patrick BERTONI (suppléant)

GRIGNAN

Bruno DURIEUX
Marie-Pierre LO MANTO
Dominique BESSON

GRILLON

Jean-Marie GROSSET
Christine HILAIRE
Christian VAUTENIN

LE PEGUE

Guy VIAL
Fernando SANCHEZ CISNEROS (suppléant)

MONTBRISON SUR LEZ

Patrice MERY
Pierre GOURJON (suppléant)

MONTJOYER

Marc GUY
Bernard GUY BRETON (suppléant)

MONTSEGUR SUR LAUZON

Paul BERARD
Marietta MIGNET

REAUVILLE

Norbert PERRIN
Marc GASSER (suppléant)

RICHERENCHES

Pierre André VALAYER
Dominique MARTIN (suppléant)

ROUSSAS

Christiane ROBERT
Alphonse BREA (suppléant)

ROUSSET LES VIGNES

Jacques GIGONDAN
Benoît THEVENET (suppléant)

SAINT PANTALEON LES VIGNES

Céline LASCOMBES
Jean-Marie ROUSSIN (suppléant)

SALLES SOUS BOIS

Bernard DOUTRES
Jean-Luc AUTARD (suppléant)

TAULIGNAN

Jean-Louis MARTIN
Anaïs GUION MILESI
Jean-Paul MAZEL

VALAURIE

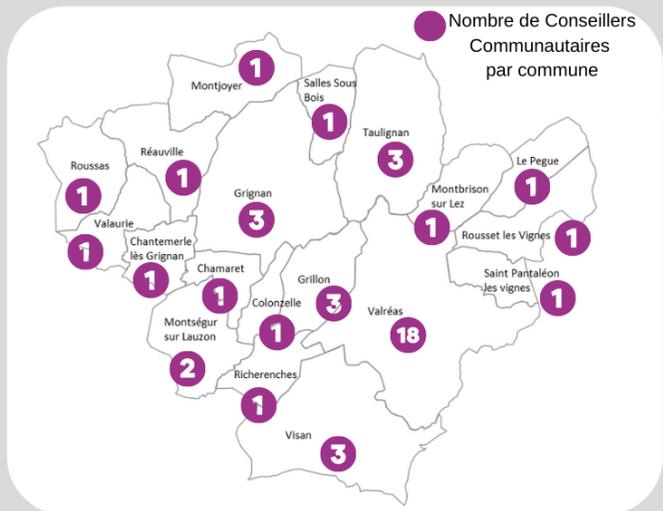
Christian FAU
Bruno PETIT (suppléant)

VALREAS

Patrick ADRIEN
Virginie AYME
Christian BARTHELEMY
Jean-Luc BLANC
Géraldine CHAMBERT
Leila CHEVALIER
Jacques FAGARD
Rosy FERRIGNO
Sibylle GENESTON
Dominique MALLET
Christiane MERY
Léonard PACE
Jacques PERTEK
Jean-Marie ROUSSIN
Philippe SAYN
Marinette SERVAN
Bruno VALLE
Franck VIGNE

VISAN

Corinne TESTUD-ROBERT
Jean-Noël ARRIGONI
Jean PREVOST



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Organe délibérant

Composé de 45 membres issus des conseils municipaux, il détermine les grandes orientations, vote et délibère les points à l'ordre du jour en séance publique



LA CONFÉRENCE DES MAIRES

Elle réunit les Maires des 19 communes et les Vice-Présidents pour échanger sur les dossiers stratégiques et les projets impactant les communes membres.
Organe consultatif



LES COMMISSIONS

Les 6 commissions thématiques sont composées d'élus communautaires et municipaux. Non dotées de pouvoir décisionnel, elles sont un lieu d'échange et de travail où les élus proposent des actions et des projets au Conseil



LE BUREAU

Élu par le Conseil Communautaire, il se compose du Président et de 6 Vice-Présidents. Il débat sur les dossiers majeurs en amont des réunions du Conseil



LE PRÉSIDENT

Élu par le Conseil Communautaire, il fixe l'ordre du jour et préside les séances du Conseil, il met en œuvre les décisions



LES SERVICES

Composés d'environ 30 agents, ils mettent en œuvre les décisions du Conseil Communautaire et accompagnent les élus dans leur travail



CHIFFRES CLES 2021

31 agents au 31/12/2021
représentant **26,88** équivalent
temps complet

2 arrivées et **1** départ d'agents
au cours de l'année



71 %

Age moyen : **46** ans



29 %

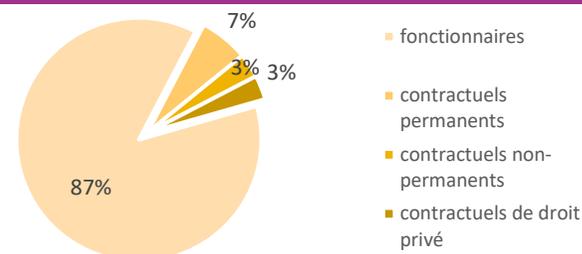
87 % de fonctionnaires

73,5 jours de formation

EFFECTIFS

→ 31 agents employés par la collectivité au 31/12/2021

27 fonctionnaires, dont 2 en disponibilité
2 contractuels sur emploi permanent
1 contractuel sur emploi non-permanent
1 contractuel de droit privé

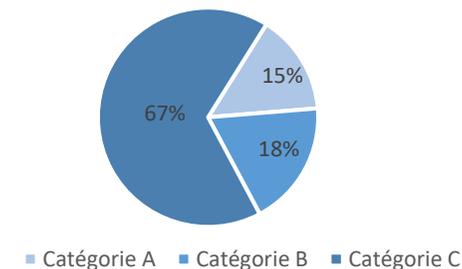


CARACTERISTIQUES DES AGENTS PERMANENTS

→ Répartition par filière et par statut

Filière	Fonctionnaire	Contractuel	Tous
Administrative	12	2	48 %
Technique	9		31 %
Médico-sociale	3		10 %
Animation	3		10 %
Total :	100 %	100 %	100 %

→ Répartition des agents par catégorie



FORMATION

→ En 2021, 23 agents sur emploi permanent ont suivi au moins 1 jour de formation (CNFPT + autre)

→ 73,5 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent

Président
Patrick ADRIEN

Directrice Générale des Services
Delphine GROELLY

SERVICES GÉNÉRAUX

Administration Générale

Assistante de direction et Communication : Mélyny FISCHER
Chargée d'accueil : Kheira BENAMAR
Assistante administrative polyvalente : Charlene RUSZCZYCKI

Ressources Humaines, Paie, Prévention

Responsable : Christèle LESPORTES

Commande Publique

Responsable : Claire GARDE
Collaboratrice : Elisabeth OTTAVIANO

Agents techniques

Agente d'entretien et d'intendance polyvalent : Asma EL MAKCHAOU
Agent technique polyvalent : Alexandre ABRAS

FINANCES ET MUTUALISATION

FINANCES

Responsable :
Marie-Dominique MANDIER
Collaboratrices :
Séverine STANTINA
Christèle LESPORTES

MUTUALISATION

Responsable : Claire GARDE
Responsable Formation :
Olivier BROUILLARD
Collaboratrice : Charlene RUSZCZYCKI

APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Instructeurs :
Marie-Pierre NONY
Didier PAGE

TOURISME ET ATTRACTIVITE

Responsable :
Sébastien CHARRASSE

TAXE DE SEJOUR

Collaboratrice :
Kheira BENAMAR

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Responsable :
Sébastien CHARRASSE
Collaboratrice : Charlene RUSZCZYCKI

Club d'entreprises C2EG

Très Haut débit

AMÉNAGEMENT ET COHÉRENCE TERRITORIALE

Responsable :
Marie-Pierre NONY

SPANC

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Responsable :
Claire GARDE
Collaboratrice :
Élisabeth OTTAVIANO

DECHETERIES

Cédric BERT
Gilles FARAVEL
David FELIX
Jean-Luc MAUGARD
Marc SABATINO

ENFANCE, JEUNESSE ET SOLIDARITÉ

Responsable :
Olivier BROUILLARD
Collaboratrice :
Anne-Marie MESUREUX

CRECHE LE BAC A SABLE

Directrice : Sophie FELIX
Collaboratrices : Caroline BRUNEL,
Christine BRUNEL, Aurore DIAZ, Camille
MURE, Annabelle POUDIERE, Virginie REY
....

ALSH LA BOÎTE A MALICES

Responsable : A.M. MESUREUX
....

RELAIS PETITE ENFANCE

Responsable Drôme : A.M. MESUREUX
Responsable Vaucluse : Laurence CROZAT
....

AIDE ALIMENTAIRE :

Responsable : A.M. MESUREUX

FOURRIÈRE ANIMALE :

Responsable : Olivier BROUILLARD

LES ACTIONS 2021 DU SERVICE RESSOURCES HUMAINES



→ Lignes Directrices de Gestion (LDG) 2021-2026

Destinées à garantir la transparence et l'équité dans la gestion des agents publics, elles ont été présentées au Comité Technique du 3 février 2021 et ont fait l'objet d'un arrêté du Président le 9 février 2021.

Les LDG constituent le document de référence pour la gestion des ressources humaines de la CCEPPG.

- Le dispositif des LDG répond à une double finalité :
 - ✓ définir le cadre à l'intérieur duquel les autorités territoriales prendront leurs décisions individuelles,
 - ✓ apporter une visibilité aux agents sur les orientations et les priorités de chaque employeur ainsi que sur les perspectives de carrières.
- Les LDG sont de deux ordres :
 - ✓ celles relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines,
 - ✓ celles relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours.

→ Plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2021-2023

Présenté au Comité Technique du 8 juin 2021, il a fait l'objet d'un arrêté du Président le 24 juin 2021.

Il est établi et, le cas échéant, révisé dans chaque collectivité de plus de 20 000 habitants, par l'autorité territoriale.

Mesures mises en place sur les 4 axes suivants :

- Axe 1** ✓ Evaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes :
 - Favoriser l'égalité de rémunération
- Axe 2** ✓ Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique :
 - Promouvoir la mixité dans les filières ou les cadres d'emplois fortement genrés
 - Action : Assurer l'égal accès à la formation
- Axe 3** ✓ Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale :
 - Adapter le temps de travail des agents
 - Faciliter les remplacements et le retour à l'emploi
- Axe 4** ✓ Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes :
 - Agir en faveur du bien être des agents et gérer les situations de harcèlement



LES ACTIONS 2021 DU SERVICE RESSOURCES HUMAINES

→ Nouveau protocole d'accord sur le temps de travail

Présenté au Comité Technique du 9 décembre 2021, il a fait l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire le 16 décembre 2021.

Ce nouveau protocole prend en compte :

- l'évolution de l'organisation des services de la Communauté de Communes depuis 2015 et notamment la création de nouveaux services : crèche communautaire, service mutualisé des ADS, RPE Valréas, déchèteries Grignan et Valréas...,
- l'adaptation des modalités d'aménagement du temps de travail, en fonction de l'organisation des services et de la réglementation sur le temps de travail en vigueur.



Prévention des Risques Professionnels



→ Inspection par l'ACFI du Service Prévention du CDG84 des unités de travail suivantes :

- Déchèterie implantée à Valréas le 19 mars 2021
- Crèche communautaire « Le Bac à Sable » implantée à Visan le 21 octobre 2021.

→ Formations prévention des risques professionnels dans le cadre de la mutualisation

- Manipulation des extincteurs : 5 agents
- SST formation initiale : 9 agents / formation recyclage : 6 agents

→ Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Présenté au Comité Technique du 3 février 2021, il a fait l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 18 mars 2021.

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels a été élaboré en partenariat avec l'ACFI mis à disposition par le CDG84, dans le cadre de notre adhésion à leur Service Prévention.

Il assure une double fonction :

1. il permet de recenser, au travers des différentes activités menées par les agents, les caractéristiques essentielles des risques auxquels ils sont exposés (fréquence, gravité) ;
2. il permet d'établir un programme d'actions à mener afin de réduire les risques recensés.

CONFERENCE DES MAIRES

Instance rendue obligatoire au sein des EPCI par la Loi « Engagement et Proximité » du 27 décembre 2019, la Conférence des Maires se caractérise comme un organe de dialogue avec l'exécutif avant toute prise de décision majeure, et donc un outil de stabilisation de la gouvernance intercommunale.

Elle se réunit systématiquement avant toute séance du Conseil Communautaire afin de débattre des sujets relevant de ses missions et attributions.



ROLE ET MISSIONS DEFINIS PAR SES MEMBRES :

- ✓ Faire de cet organe un lieu d'échanges privilégié pour impulser et coordonner la coopération entre Communes sur des compétences non communautaires.
- ✓ S'assurer de l'existence d'une chaîne de décision cohérente, afin d'une part, de garantir l'adéquation des orientations de travail avec les besoins des Communes et, d'autre part, d'optimiser la communication en permettant aux Maires d'avoir une vision d'ensemble de ce qui se passe à la Communauté.

TRAVAUX 2021 DE LA CONFERENCE DES MAIRES :

→ 2 thématiques majeures travaillées en 2021 :

1. Perspectives financières de la CCEPPG, que ce soit à l'occasion de l'élaboration du budget 2021, avec notamment la nécessité d'absorber les augmentations de coûts en matière de traitement des déchets, ou dans le cadre du travail mené sur le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité. A cet égard, la Conférence des Maires a eu à se positionner sur les évolutions de fiscalité proposées au Conseil Communautaire.
2. Elaboration du CRTE : validation d'un projet de territoire après recensement des projets portés par les Communes et la Communauté.

→ Une préoccupation partagée par toutes les communes : l'eau potable

Suite aux différents échanges intervenus au sein de la Conférence au cours de l'année, l'eau potable a été identifiée par toutes les communes comme une préoccupation majeure. Cette thématique englobe la préservation, l'irrigation, l'approvisionnement et la DECI. La Conférence a, à ce sujet, conclu que mener un travail commun sur la thématique de l'eau dans sa globalité constitue un réel enjeu de territoire. L'objectif est donc de travailler, hors de toute perspective de transfert de la compétence, avec la volonté d'avoir une approche concertée tant sur le volet développement et sécurisation de la ressource que sur des questions juridiques en lien, notamment avec les pouvoirs en matière d'urbanisme des maires.

A noter que la préservation de la ressource en eau a été identifiée comme une orientation stratégique forte pour le territoire dans le cadre du CRTE.

LE CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le Gouvernement a souhaité proposer aux collectivités du bloc communal une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Par délibération n°2021-92, le Conseil Communautaire a approuvé la signature d'un CRTE à l'échelle de son territoire. Celui-ci doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire. Concernant les conditions d'élaboration du CRTE, le projet de territoire défini pour le contrat de ruralité a été mis à jour avec les différentes données issues, notamment, du PCAET et du portrait social du territoire.

Au vu des enjeux dégagés liés à la situation géographique et administrative, à la situation démographique, aux polarités urbaines et à la situation socio-économique, le CRTE de la Communauté de Communes se construit, autour de trois grands axes, qui sont :

- ➔ **Axe 1** : La revitalisation des bourgs centres et l'amélioration de l'accès aux services publics et marchands et aux soins
- ➔ **Axe 2** : Favoriser l'attractivité du territoire dans une démarche de développement durable répondant aux problématiques de mobilité et d'accessibilité
- ➔ **Axe 3** : La transition écologique et énergétique

CAMPUS CONNECTE HAUTS DE PROVENCE

La CCEPPG porte, en collaboration avec l'association Espace Maison Milon, un Campus Connecté installé à Grillon depuis la rentrée scolaire 2020.

UN CAMPUS CONNECTÉ, QU'EST CE QUE C'EST ?

Créés par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, soutenus par le secrétariat général à l'investissement et la Caisse des Dépôts, les Campus Connectés ont pour ambition de rapprocher l'enseignement supérieur de tous les territoires en faisant émerger des lieux d'enseignement supérieur labellisés qui soient complémentaires des établissements universitaires et de leurs antennes.

Portés par une collectivité territoriale et une université partenaire, en lien avec le rectorat et les acteurs locaux de l'éducation, les Campus Connectés se positionnent comme de véritables tiers-lieux de l'enseignement supérieur, innovants et collaboratifs, offrant à tout apprenant la possibilité de poursuivre à distance une formation du supérieur diplômante ou certifiante, dans des conditions favorisant sa réussite.

CHIFFRES CLES

Année scolaire 2021/2022

7 étudiants inscrits pour 2 tuteurs

2 délibérations prises par la CCEPPG
(conventions de reversement et de partenariat et de financement)

Acompte perçu de la Caisse des Dépôts : 127 500 €



FINANCES

La CCEPPG gère un budget principal et le budget annexe du SPANC.

Les graphiques ci-dessous présentent les dépenses et recettes (hors opérations d'ordre et résultat n-1) par pôle de compétences.

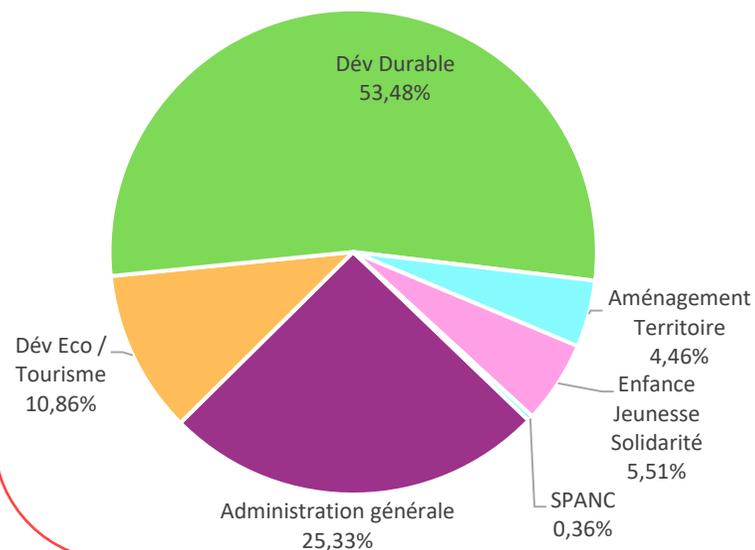
Les recettes sont composées, entre autres, de 6 751 K€ de fiscalité dont 5 908 K€ sont reversés aux communes au travers des attributions de compensation. Les taux demeurent inchangés depuis 2015. La fiscalité « affectée » (TEOM, GEMAPI, Taxe de séjour,) est rattachée dans le graphique au niveau du pôle de compétence.

Taxes « Ménages »	Taux 2021
CFE	29,51 %
TH	8,47 %
TFNB	3,46 %
TFB	0,46 %

DEPENSES REELLES 2021

Budget Principal et Budget Annexe ANC
hors reversement de fiscalité aux communes

Total = 9 215 K€



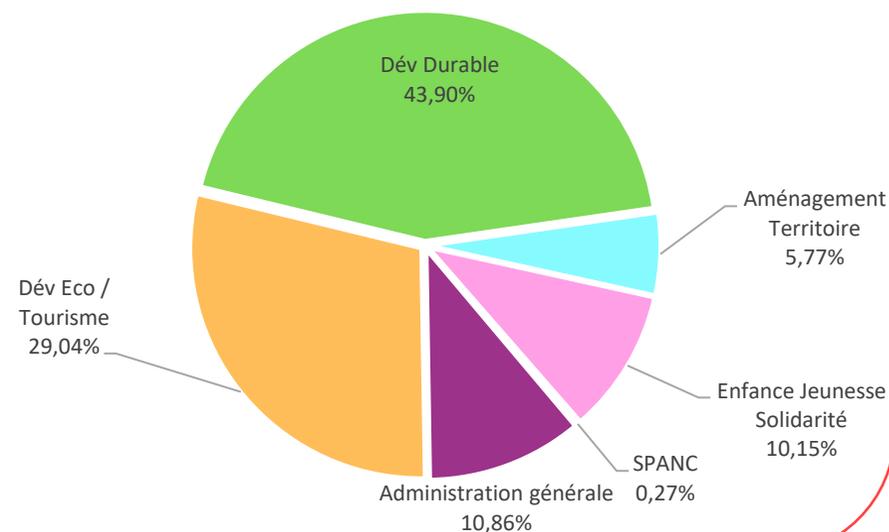
REALISATIONS 2021

(Fonctionnement et Investissement)

RECETTES REELLES 2021

Budget Principal et Budget Annexe ANC
hors fiscalité reversée

Total = 7 576 K€



FINANCES - ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

La CCEPPG perçoit d'une part, les impôts acquittés par les entreprises et d'autre part, une partie de fiscalité additionnelle en lieu et place des communes.

En contrepartie, elle reverse aux communes membres le produit qu'elles percevaient à la date de création de la CCEPPG (2014), corrigé des restitutions ou transfert de compétences ultérieures.

La dernière modification de versement est intervenue en 2018, suite à la restitution de la compétence Electrification (Electrification Rurale / Eclairage Public).



COMMUNES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
CHAMARET	82 517		82 517
CHANTEMERLE LES GRIGNAN	78 713		78 713
COLONZELLE	72 169		72 169
GRIGNAN	450 657		450 657
GRILLON	410 117	19 348	429 465
LE PEGUE	37 388		37 388
MONTBRISON SUR LEZ	40 714		40 714
MONTJOYER	94 840		94 840
MONTSEGUR SUR LAUZON	219 444		219 444
REAUVILLE	72 462		72 462
RICHERENCHES	32 967	9 861	42 828
ROUSSAS	173 894		173 894
ROUSSET LES VIGNES	40 082		40 082
SAINT PANTALEON LES VIGNES	78 904		78 904
SALLES SOUS BOIS	35 396		35 396
TAULIGNAN	344 778		344 778
VALAURIE	215 088		215 088
VALREAS	3 198 763	97 951	3 296 714
VISAN	87 244	14 670	101 914

LES ACTIONS DE MUTUALISATION

→ Marché en groupement de commande voirie 2021-2022

Il a été proposé aux communes de constituer un second marché public de travaux de voirie en groupement de commandes « accord cadre travaux de rénovation, d'aménagements et de mise en sécurité de voirie communale ». Chaque commune membre du groupement exécute le marché dans la limite des montants de commande minimum et maximum déterminés au préalable dans la convention.



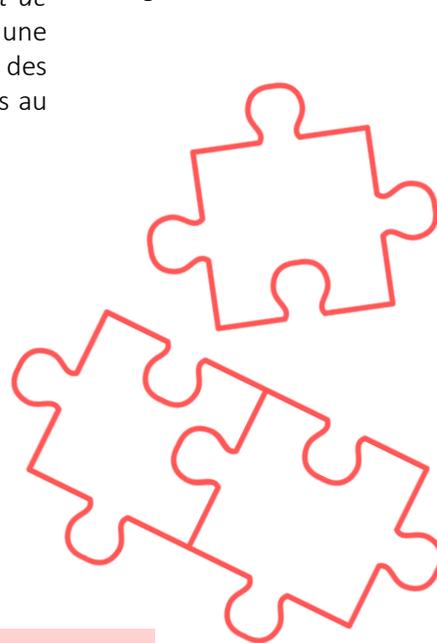
→ Destruction d'archives

Une seconde opération de destruction d'archives mutualisée a été réalisée en octobre 2021.



→ Achat groupé de défibrillateurs

Pour faire suite aux récentes réglementations précisant les Etablissements Recevant du Public soumis à l'obligation de détenir un DAE, la CCEPPG a proposé de mutualiser un second achat groupé de défibrillateurs automatisés ou semi-automatisés (avec contrat de maintenance), afin de bénéficier de remises tarifaires globales. Une consultation a été lancée en octobre 2021.



→ Cartographie du personnel

Il a été décidé en commission du 20 mai 2021 de réaliser un état des lieux, par le biais d'un questionnaire simplifié, de l'ensemble des agents municipaux et communautaires du territoire. L'objectif est d'avoir une vision de l'ensemble des compétences disponibles sur le territoire et ainsi de pouvoir, par exemple, combler l'absence d'un agent en cas de besoin, partager les compétences, coordonner les actions de formation, mieux pourvoir les remplacements lors des départs à la retraite... La CCEPPG a établi une base de données et a communiqué cette liste aux communes.

LES ACTIONS DE MUTUALISATION (suite)

→ Formation des agents du territoire

Depuis 2019, la CCEPPG établit un plan de formation intra-communautaire avec le concours du CNFPT 84. Ce plan de formation « Union », élaboré sur la base d'un état des lieux des besoins en formation les plus demandés par les agents, a été mis en place afin de :

- ✓ programmer un maximum de sessions « en intra », partant du principe qu'un des principaux freins au départ en formation est la distance ;
- ✓ proposer un contenu de formation le plus adapté possible aux attentes des agents et aux besoins des communes ;
- ✓ favoriser la rencontre entre les agents du territoire ;
- ✓ avoir une meilleure connaissance et vision des ressources et des compétences.

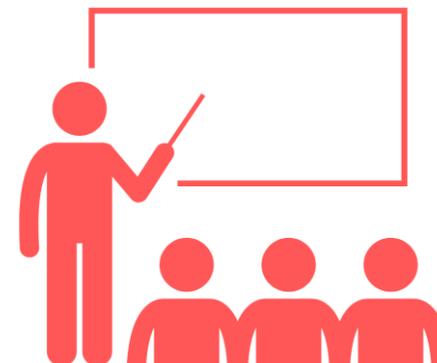
→ Formation des élu(e)s intra-communautaire

Dans le cadre de la commission mutualisation et dans la continuité du plan de formation mutualisé à destination des agents, un inventaire des besoins en formation a également été mis en place pour les élu(e)s.

En 2021, 9 sessions de formation ont été organisées avec le concours d'IFI Formations & Conseil d'Avignon.

171 inscriptions au total

146 agents
7 sessions de formation
CNFPT
et
10 sessions de formation
techniques



61 inscriptions au total

44 élu(e)s
9 sessions



Formation Sauveteur Secouriste du Travail organisée par la CCEPPG en 2021

SERVICE MUTUALISE D'APPLICATION DU DROIT DES SOLS

CHIFFRES CLES 2021

2 agents
représentant **1,8** équivalent
temps complet

16 communes adhérentes
+

1 convention avec Bouchet

761 dossiers enregistrés

11 dossiers de contrôles

Créé par délibération n°2014-246 du 21 octobre 2014, le « Service Urbanisme Mutualisé » dit service ADS, dont la mission est l'accompagnement des communes dans l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme, couvre en 2021, 16 des 19 communes de la CCEPPG :

- ✓ 12 communes drômoises : Chamaret, Chantemerle-les-Grignan, Colonzelle, Le Pègue, Montjoyer, Montségur-sur-Lauzon, Réauville, Roussas, Rousset-les-Vignes, Saint-Pantaléon-les-Vignes, Taulignan et Valaurie ;
- ✓ 4 communes vauclusiennes : Grillon, Richerenches, Valréas et Visan.

La commune de Grignan instruit seule. Les dossiers de Montbrison-sur-Lez et Salles-sous-Bois sont instruits par l'Etat : ces communes en RNU n'ont jamais eu de document d'urbanisme.

En octobre 2021, la commune de Bouchet a rejoint le service pour une durée déterminée en attendant la réorganisation du service mutualisé d'instruction de la CC Drôme Sud Provence. En décembre 2021, par décision du Président n°2021-140, la convention de prestation de service avec la commune de Bouchet a été prorogée jusqu'au 31 mars 2022.

OUTILS DU SERVICE

- ✓ **NEXT'ADS** : en 2021, nouvelle version du logiciel d'instruction commun aux 16 communes avec module de saisine par voie électronique, permettant le dépôt dématérialisé des dossiers d'urbanisme.
- ✓ **X'map** : SIG déployé sur toutes les communes de la CCEPPG, permettant d'accéder au cadastre, aux matrices cadastrales, aux documents d'urbanisme et aux servitudes d'utilité publique quand ceux-là sont renseignés.

TARIFICATION 2021 : Forfait annuel de **150 €** par commune adhérente au service quel que soit le nombre de dossiers qu'elles transmettent.

Actes	Tarifs 2021*
Permis d'aménager	247 €
Permis de construire	166 €
Permis de démolir	166 €
Déclaration préalable	118 €
Autorisation de travaux	118 €
Certificat d'urbanisme opérationnel	54 €
Permis d'aménager création 1 lot	118 €
Contrôle de conformité suite DAACT	85 €
Contrôle dans le cadre d'une infraction au Code de l'Urbanisme	166 €

* à compter du 1^{er} avril 2021



L'année 2021 a vu l'adaptation des outils afin de permettre au service de répondre à l'obligation légale d'instruction des demandes d'urbanisme de manière dématérialisée (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022 de la SVE – Saisine par Voie Electronique).

L'année 2021 a de nouveau été marquée par la crise sanitaire avec un confinement, en début d'année jusqu'au mois de mai, qui a privé le territoire d'une partie des ressources liées au tourisme.

STRATEGIE TOURISTIQUE

La CCEPPG a établi une stratégie de développement touristique pour la période 2021-2026, validée par le Conseil Communautaire, qui permet de mettre en œuvre une feuille de route par phases de deux années.

La stratégie s'articule autour de **4 axes** :

- ✓ **Axe 1 - Des paysages préservés, un patrimoine précieux, un terroir d'exception**
 - des paysages préservés, dédiés en résumé aux activités de pleine nature
 - un patrimoine précieux, dédié surtout à la création de photos et vidéos 360° par drone
 - un terroir d'exception, basé sur le travail collaboratif effectué avec des structures partenaires et le réseau des socioprofessionnels
- ✓ **Axe 2 - Une promotion accrue « Enclave des Papes – Drôme Provençale »**
 - travailler sur une image plus juste et équitable
 - développer les outils numériques au service de la promotion de notre territoire
- ✓ **Axe 3 - Des liens privilégiés : « Au service des vacanciers, au plus près des professionnels du tourisme »**
 - améliorer l'accueil et la collaboration avec les points infos
 - renforcer l'accueil hors les murs
 - renforcer les liens et les services aux professionnels du tourisme
 - vers un tourisme durable...
- ✓ **Axe 4 - Organiser / renforcer la gouvernance du tourisme**

→ i360

2021 a vu le démarrage d'un projet de carte interactive du territoire intégrant la technologie i360 (photographies et vidéos en 360°), permettant à l'utilisateur de vivre une expérience plus riche, d'avoir un effet plus impactant.

Ce projet, mêlant interview vidéos, vidéos par drone et photographies à 360°, sera intégré dans le site de l'Office de Tourisme permettant de proposer une expérience immersive et spectaculaire en ligne aux visiteurs.

La phase d'interview s'est déroulée en novembre 2021, suivi des prises de vue en 360° dans les monuments historiques et musées. Les vidéos par drone seront réalisées en 2022 pour une restitution des travaux en début 2023.

Un financement a été sollicité auprès du dispositif FEADER et du Conseil Départemental de la Drôme (26 999 € FEADER et 13 000 € du CD 26 sur un montant total de 49 999 €).



OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

CHIFFRES CLES 2021

32 174 visiteurs reçus
dans les **2** bureaux d'accueil
(+ **12,5 %** / 2020)

3 464 contacts par téléphone
(+ **11 %** / 2020)

83 778 visiteurs
sur le site internet
(+ **45,1 %** / 2020)

13 691 followers et amis
sur les réseaux sociaux

21 visites guidées de Grignan
et Valréas représentant
380 participants

Subvention de la CCEPPG :
206 500 €



L'Office de Tourisme Communautaire, immatriculé au registre des opérateurs de voyage, a pour but d'étudier, de proposer et de réaliser toute mesure tendant à accroître l'activité touristique, en cohérence avec la politique de développement touristique définie par la Communauté de Communes.

Il assume les missions d'accueil et d'information des touristes, ainsi que la promotion touristique, la coordination des socio-professionnels et l'animation sur le périmètre de la CCEPPG.

La CCEPPG a, par délibération n°2021-59 du 17 juin 2021, procédé à la demande de renouvellement du classement en catégorie II de cet établissement auprès des services de l'Etat, classement qui conditionne celui de la commune de Grignan en commune touristique.

2 BUREAUX D'ACCUEIL SUR LE TERRITOIRE :

→ à Grignan : 12, place du Jeu de Ballon

→ à Valréas : Avenue Maréchal Leclerc
(en photo ci-dessous)

+ des accueils hors-les-murs : marchés, campings, festivals ...



Site internet de l'Office de Tourisme
Communautaire :
www.grignanvalreas-tourisme.com

SADI

Cette prestation, commandée par la CCEPPG, porte sur une analyse objective de la situation locale afin de disposer de propositions d'amélioration sur les modalités actuelles d'organisation, d'accueil et d'information touristiques proposées sur le territoire.

Le SADI (Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information) est une étape clé de la restructuration, souhaitée par les élus, de l'accueil des touristes et de l'information qui leur est donnée pour l'adapter aux tendances et technologies actuelles.

L'étude menée par DVM/ID-REZO a débuté en juin 2021 par un état des lieux et un diagnostic du parcours client. La construction du SADI à proprement parler et le plan d'actions opérationnel (= les préconisations) se termineront en février 2022 avec la restitution des travaux à la Commission Tourisme.

Un financement a été sollicité et obtenu auprès du Conseil Départemental de la Drôme d'un montant de **3 133 €** sur un montant total de **11 160 €**.

Dans le cadre de sa compétence tourisme, la CCEPPG subventionne l'association :

Destination Drôme Provençale

Missions / Objet :

L'association s'engage à réaliser des actions de promotion et de marketing mutualisés entre les cinq Offices de Tourisme Communautaires (Baronnies, Drome Sud Provence, Dieulefit-Bourdeaux, Montélimar Agglo, Enclave des papes Pays de Grignan) à qui les EPCI ont délégué une partie de la compétence tourisme.

Délégué(s) CCEPPG au sein de la structure :

1 titulaire

Participation financière CCEPPG 2021 : **15 228 €**

COLLECTE DE LA TAXE DE SEJOUR

La taxe de séjour est une ressource essentielle pour le développement touristique du territoire et le financement des actions menées dans le cadre de sa compétence tourisme et du développement de son attractivité.

La taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux qui ne sont pas domiciliées sur le territoire de la CCEPPG.

Elle est calculée en fonction du type et de la catégorie de l'hébergement, du nombre de personnes majeures et de nuitées passées, selon une grille de tarifs qui doit être affichée chez l'hébergeur.

La CCEPPG recueille la taxe de séjour auprès des hébergeurs et des opérateurs numériques.

Elle collecte également la taxe additionnelle au profit du Conseil Départemental de la Drôme et du Vaucluse (10 %).

Coût annuel de la plateforme : **4 464 €**

Subvention du Conseil Départemental 26 : 1 934 €.



OUTILS DU SERVICE MIS A DISPOSITION DES HEBERGEURS

NOUVEAUX TERRITOIRES :

- ✓ 1 plateforme d'information, de déclaration et de paiement de la taxe de séjour :

<https://cceppg.taxesejour.fr/>

- ✓ 1 outil de dématérialisation des CERFA des meublés de tourisme et chambres d'hôtes permettant aux loueurs d'effectuer la déclaration de leurs hébergements ou de signaler un changement de capacité, de propriétaire, etc. :

<https://www.declaloc.fr/>



CHIFFRES CLES 2021

TAXE DE SEJOUR

545 hébergements représentants

6 289 lits marchands

10 hôtels, **448** gîtes, **76** chambres d'hôtes,

8 hôtelleries de plein air, **3** hébergements collectifs,

8 aires de camping-cars

251 013 € collectés

ACCUEIL DES ENTREPRISES

Le service développement économique de la CCEPPG accueille, dans les meilleures conditions possibles, les entreprises qui souhaitent s'installer sur le territoire.

L'acquisition de la friche industrielle « Tiro Clas » a permis la création d'un hôtel d'entreprises et d'une pépinière d'entreprises.

Après plusieurs années de remise en état, les locaux sont désormais complets. Il ne reste que 1 000 m² disponibles, au rez-de-chaussée, à réhabiliter.

Les entreprises présentes sur le site au 31/12/2021 :

Hôtel d'entreprises :

WKW-Silvatrim, Fournier, Galeo Concept, ETI-Pack Imcarvau / Arvyn, Maçonnerie Peysson, Plateforme d'éco extraction ID4TECH, Enclave Service plus, Epicerie Sociale Rayon de Soleil, Atelier d'architectes Armand-Coutelier, Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez, Sens & Valeurs

Pépinière d'entreprises « Cité du Végétal » :

Agésol, Gourmets de Provence, Lian Sinovital, Lislou en Provence, Betsara, Galance Cosmétique, Natura Biologica Cosmétiques, R-Teddy



Site internet de la Cité du Végétal : <https://la-cite-du-vegetal.fr/>



DE NOUVELLES ENTREPRISES ET DES TRAVAUX REALISES EN 2021 POUR LES ACCUEILLIR AU MIEUX :

→ En juillet 2021, l'entreprise WKW Silvatrim (Pôle logistique de pièces automobiles) a emménagé dans les locaux vacants et aménagés d'une partie de l'ancienne usine Tiro-Clas, l'autre partie étant déjà occupée par l'entreprise Fournier (stores et pergolas). Des travaux de réhabilitation, pour un coût de **496 464 €**, ont été entrepris par la CCEPPG, sur une surface vacante, pour agrandir la superficie des deux entreprises au maximum. Celles-ci ont pris possession de la partie aménagée en octobre 2021.

→ L'entreprise R-Teddy est devenue locataire en décembre 2021.

→ Les travaux d'aménagement et de mise en conformité du bâtiment de la plateforme d'éco-extraction se sont terminés en 2021. Une subvention d'équipement pour la réalisation des travaux d'extension liés à l'activité d'ID4TECH de **145 160 €** a été débloquée.

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

→ AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Cette aide fait l'objet d'une convention entre la CCEPPG et le Conseil Départemental de la Drôme et vise à accompagner les entreprises drômoises dans leurs projets d'investissements immobiliers, dès lors que ceux-ci entraînent la création d'emplois.

En complément du Département qui prend en charge **90 %** des créations d'emplois (à raison de **6 000 €**/emploi créé), la Communauté de Communes apporte une participation financière à hauteur de **10 %**.

En 2021, **LE CLAIR DE PLUME** à Grignan et **LES PAPETERIES DE MONTSEGUR** à Montségur-sur-Lauzon en ont fait la demande et ont reçu une réponse positive pour un montant respectif d'aides de **100 000 €** et **18 000 €**.



→ ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION

Le service développement économique est le principal relais de la création d'entreprises avec un premier niveau d'information donné aux futurs entrepreneurs. Les porteurs de projet sont alors orientés vers les bureaux d'Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale (ISDPAM), structure avec laquelle la CCEPPG a signé une convention de partenariat et qui est installée dans les locaux de la Communauté.

Les entreprises de la pépinières d'entreprises se voient systématiquement proposer un suivi par ISDPAM durant leurs premières années d'existence afin de stabiliser leur situation.

La CCEPPG participe aux comités techniques ISDPAM où sont étudiés les dossiers des porteurs de projet sollicitant les prêts d'honneurs dans le cadre de l'accompagnement, l'installation, la reprise de projets dont les projets agricoles, via la subvention versée à la plateforme ISDPAM.

→ AIDE À LA RECHERCHE DE LOCAUX/TERRAINS

De nombreuses entreprises contactent soit directement le service économique de la CCEPPG, soit Vaucluse Provence Attractivité, avec qui la CCEPPG a signé une convention, afin de bénéficier d'une aide dans leur installation sur le territoire.

L'accompagnement peut se traduire par une information sur les différentes aides existantes ou par la mise en relation avec les propriétaires de parcelles ou de locaux afin de faciliter leurs recherches.

💡 Sur les deux derniers mois de 2021, sur **7** entreprises ayant contacté la CCEPPG à la recherche de locaux :

- ✓ **1** a été accueillie dans la pépinière d'entreprise de la Cité du Végétal
- ✓ **1** a trouvé dans le secteur privé suite à une mise en relation
- ✓ **1** est en attente d'un local en cours d'aménagement sur le territoire
- ✓ **1** a trouvé hors territoire

CHIFFRES CLES 2021



61 projets accueillis par ISDPAM

18 projets présentés

16 entreprises soutenues sur le territoire de la CCEPPG

→ **20** entrepreneurs au total

représentant un total de **49** emplois créés ou maintenus

212 500 € de prêts engagés pour les entreprises du territoire

Adhésion 2021 CCEPPG : **0,68 € / habitant** soit **15 928,32 €**

GESTION DES ZONES D'ACTIVITES

ACTIONS REALISEES	En 2021				Pour mémoire en 2019	Pour mémoire en 2020
	ZA GRIGNAN	ZA VALAURIE	ZA VALREAS	Total		
Signalétique	867 €	630 €	258 €	1 755 €	1 542 €	398 €
Entretien débroussaillage		2 976 €	84 €	3 060 €	7 844 €	7 083 €
Réfection partielle voirie			4 228 €	4 228 €		112 014 €

La CCEPPG dispose de zones d'activités sur les communes de Grignan, Valaurie et Valréas.

En 2021, un travail de repérage des parcelles occupées par les entreprises et des parcelles vacantes a été engagé et se poursuivra en 2022, dans le cadre de l'inventaire prévu au Code de l'Urbanisme.

La signalétique des zones de la Grèze (Valréas), de Grignan et du Clavon (Valaurie) a été revue et mise à jour, pour une mise en place en 2022.



Zone de la Grèze (Valréas)

La CCEPPG possède également des parcelles agricoles, quartier des plans à Valréas.

4Ha sont en convention de mise à disposition avec la SAFER et 6Ha en convention directe avec un agriculteur.

TRES HAUT DEBIT / FIBRE OPTIQUE



Les 4 communes vauclusiennes de la CCEPPG sont désormais couvertes par le réseau fibre, hormis quelques poches pour lesquelles les problématiques sont réglées individuellement.

En Drôme, les travaux ont pris du retard en raison de la crise sanitaire de 2020 et 2021.

Montségur sur Lauzon a fait partie de la première poche de travaux et l'ouverture commerciale est prévue en février 2022.

Fin 2021, les travaux pour les communes de Chantemerle-lès-Grignan, Montjoyer, Réauville, Roussas et Valaurie ont également démarré et se poursuivent.

En 2021, le Conseil Communautaire a voté une délibération faisant notamment évoluer le coût et l'échéancier de paiement à ADN pour le déploiement du Très Haut Débit sur la partie Drôme (actualisation du nombre de prises à déployer de 5 840 à 6 170 prises, les études initiales datant de 2015/2016, représentant une augmentation de **108 900 €**).

Coût 2021 de la compétence : **407 220 €**

représentant le solde de la phase 1 et le 1^{er} versement de la phase 2 des travaux concernant la Drôme.

C2EG



Le Club des Entrepreneurs de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan (C2EG), a été créé en 2011 par la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes. Constitué en association en mars 2014 et couvrant l'intégralité du territoire de la CCEPPG, il regroupe plus d'une trentaine d'entreprises et acteurs économiques.

Son rôle est de fédérer les entrepreneurs en organisant notamment des réunions portant sur les thématiques communes relatives à l'emploi ou les actualités économiques, des visites d'entreprises et diverses actions en faveur de l'emploi... C2EG organise chaque année une demi-journée de recrutement : Contact'Emploi, au cours de laquelle les entreprises du bassin d'emploi qui recrutent reçoivent sans sélection préalable les candidats à la recherche d'un emploi. La participation est totalement gratuite que les entreprises soient adhérentes au club ou non.

En 2021, alors que tout avait été préparé et organisé pour pouvoir accueillir les entreprises et le public, la manifestation a dû prendre une autre forme et se dérouler directement en entreprise en raison des mesures liées au COVID.

ORGANISATION DU CLUB :

→ 1 agent CCEPPG détaché 1 jour/semaine dans le cadre d'une convention de prestation de service, afin de prendre en charge l'animation, la gestion administrative et la communication du club.

FINANCEMENTS CCEPPG : 3 900 €, Contact'Emploi : 1 100 €

Site internet C2EG : <https://c2eg.fr/>

FONDS « COVID RÉSISTANCE »
ET « RÉGION UNIE »

Sur 2020/2021, la CCEPPG a été appelée à participer au financement de fonds régionaux de soutien à l'économie de proximité dans le cadre de la crise sanitaire.

Ces fonds : « COVID Résistance » pour la Région Sud et « Région Unie » pour la Région Auvergne Rhône Alpes », étaient abondés par les collectivités à hauteur de 2 € par habitant, permettant d'apporter une réponse territoriale complémentaire au fonds national d'urgence déployé par l'Etat et la Région.

Ils se caractérisent comme des outils destinés à préserver les emplois, protéger les familles et garantir la cohésion sociale, au moyen d'aides territorialisées dont la mise en œuvre concrète a été confiée à la Plateforme Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale.

Montant total pour le territoire : 46 938 €



Dans le cadre de sa compétence développement économique, la CCEPPG adhère et/ou subventionne plusieurs organismes et structures :

Missions Locales Drôme Provençale (MLDP) et Haut Vaucluse (MLHV)

Missions / Objet :

Accompagner les jeunes de 16 à 25 ans et les allocataires du RSA, dans le cadre d'une mission de service public inscrite aux codes du travail et de l'éducation (emploi, formation, santé, logement, culture loisirs)

Délégués CCEPPG au sein de la structure MLDP :

1 titulaire et 1 suppléant

Délégués CCEPPG au sein de la structure MLHV :

1 titulaire et 1 suppléant

Participation financière CCEPPG 2021 MLDP : **11 179 €**

Participation financière CCEPPG 2021 MLHV : **16 224 €**

Pays une Autre Provence

Missions / Objet :

Le Pays favorise la mise en valeur des potentialités du territoire en s'appuyant sur une forte coopération intercommunale et sur l'initiative et la participation des acteurs locaux. Il pilote le programme européen LEADER 2014-2020 sur le périmètre des CC Drôme Sud Provence, Baronnies en Drôme Provençale et Enclave des Papes Pays de Grignan *A ce titre, un dossier (Projet I360) a fait l'objet d'un financement FEADER pour un montant de 26 999 € sur un coût total de 49 999 €*

Délégués CCEPPG au sein de la structure :

8 titulaires et 8 suppléants

Participation financière CCEPPG 2021 : **6 840 €**

Vaucluse Provence Attractivité

Missions / Objet :

VPA est l'agence départementale de Développement, du Tourisme et des Territoires ayant pour objet d'assurer la promotion du département de Vaucluse afin d'attirer des investisseurs, des talents et des touristes.

Délégués CCEPPG au sein de la structure :

1 titulaire et 1 suppléant

Participation financière CCEPPG 2021 : **12 757 €**

POLITIQUE DE LA VILLE

La CCEPPG co-finance, dans le cadre de la Politique de la Ville, des actions dans ses domaines de compétences. Ainsi, en 2021, les financements se sont portés sur les actions suivantes :

- ➔ Contact emploi 2021 (porteur C2EG) : **1 100 €**
- ➔ Réaliser un CV audio (porteur Mission Locale du Haut Vaucluse) : **2 000 €**
- ➔ Communication orale (porteur Mission Locale du Haut Vaucluse) : **3 000 €**

SCoT Rhône Provence Baronnies

CHIFFRES CLES 2021

177 communes
8 intercommunalités
3 départements
2 régions
234 329 habitants
3 184 km²

Adhésion : **1,12 €** par habitant soit **26 285 €**

LES 7 DÉLÉGUÉS DE LA CCEPPG AU SCoT :

- Patrick ADRIEN
- Jean-Noël ARRIGONI
Vice-Président au Syndicat RPB
- Fabienne CARMON
- Rosy FERRIGNO
- Marie-Pierre LO MANTO
- Jean-Paul MAZEL
- Marietta MIGNET

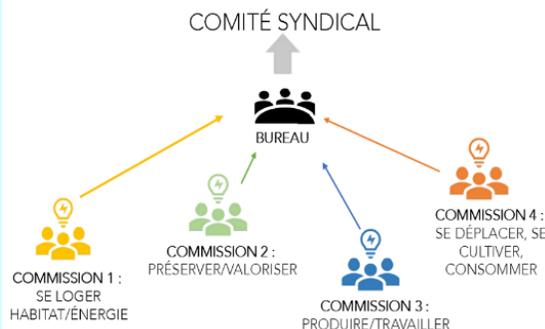
Equipe technique du SCoT :

- Mathilde ROLANDEAU, Directrice
- Inès JEANPIERRE, chargée de mission en charge de l'analyse des dynamiques territoriales

Créé par arrêté inter-préfectoral le 27 décembre 2018, le syndicat mixte a pour objet l'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision du Schéma de Cohérence Territoriale. Le périmètre du syndicat, arrêté en 2016, est celui du futur Schéma de Cohérence Territoriale.

Fonctionnement du SCoT RPB

- ✓ Le comité syndical est composé de 65 élus représentant les EPCI → 3 réunions en 2021
- ✓ Le bureau syndical est composé du Président et de 12 Vice-Président(e)s → 8 réunions en 2021
- ✓ 4 commissions thématiques :



Commission 1 → 2 réunions en 2021

Elle a eu pour objectif de baliser les grands travaux à prévoir pour construire le diagnostic et balayer les premières observations en matière de démographie, habitat/logement sur le territoire.

Commission 2 → 2 réunions en 2021 et 3 ateliers

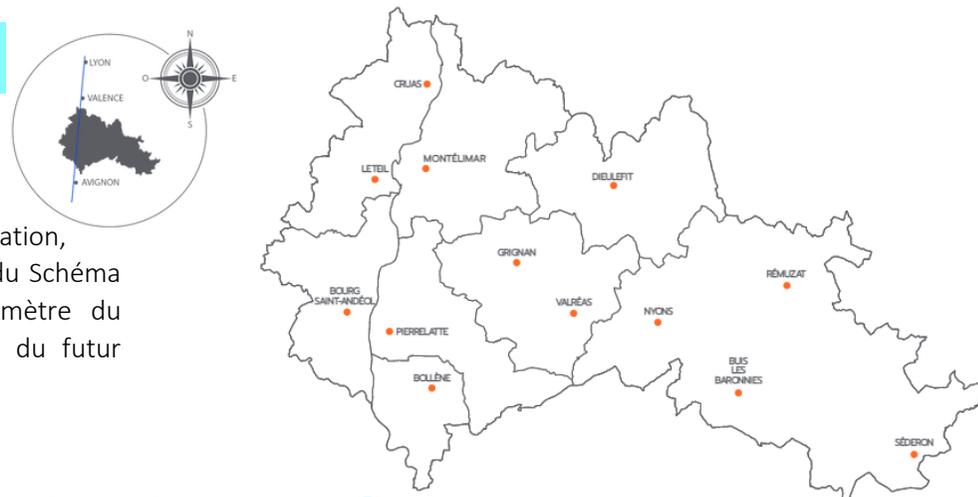
Elle a lancé l'étude de l'Etat Initial de l'Environnement et a décidé des modalités d'association des partenaires notamment via des ateliers thématiques.

Commission 3 → 1 réunion en mai à Pierrelatte

Elle a permis d'aborder le cadre de l'étude à lancer en 2022 en rappelant les objectifs du SCoT en matière d'économie.

Commission 4 → 2 réunions en 2021

Elle a travaillé à la rédaction d'un cahier des charges d'une étude lancée en octobre 2021 sur le maillage d'équipements et des services structurants.



PCAET (PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL)

Issu des Grenelles de l'Environnement I et II, le Plan Climat Air Energie Territorial est un dispositif mis en œuvre à l'échelle nationale et dont l'élaboration a été rendue obligatoire, au 1^{er} janvier 2017, dans les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants. Il a pour ambition de répondre aux problématiques environnementales qui nous concernent tous en mobilisant tous les acteurs du territoire où celui-ci s'applique.

A la CCEPPG, l'élaboration du PCAET associe les commissions Aménagement et Développement Durable, au vu de la transversalité des thématiques abordées.



Le PCAET s'articule autour de **5 grands axes** :

- ✓ Réduction des gaz à effets de serre
- ✓ Sobriété énergétique
- ✓ Développement des énergies renouvelables
- ✓ Qualité de l'air
- ✓ Adaptation au changement climatique

ELABORATION DU PCAET en 3 ETAPES :

1. **Un diagnostic** qui permet d'identifier les enjeux climat, air, énergie pour le territoire ainsi que ses potentialités et ses vulnérabilités.

Le diagnostic de notre territoire a été validé en avril 2020 par les élus. Afin de mieux se projeter à l'horizon 2050, il a notamment pour objectifs de :

- ✓ Répondre à la demande réglementaire,
- ✓ Dresser un état des connaissances relatif aux enjeux climat-air-énergie et aux technologies énergétiques émergentes

2. **Une stratégie** qui dessine un scénario et fixe des d'objectifs.
3. **Un plan d'actions** qui décline la stratégie sous forme opérationnelle en associant l'ensemble des acteurs du territoire.

LES ACTIONS 2021 :

→ Un séminaire de construction de la stratégie organisé le 7 juillet 2021

Les participants ont échangé dans le cadre de groupes de réflexion pour définir les actions à mener d'ici 2030, dans le but de réduire les consommations d'énergie et produire des énergies renouvelables et de récupération.

→ Une Commission d'élus réunie le 14 décembre 2021

La synthèse de ces groupes de travail et les objectifs chiffrés à 2030 ont été présentés aux élus des commissions Développement Durable et Aménagement et Cohérence Territoriale.

Les débats qui ont suivi cette réunion n'ont pas permis de les valider.

Difficultés évoquées : Mesures trop ambitieuses, moyens financiers à mobiliser disproportionnés en rapport du budget de la Communauté de Communes, mesures inadaptées aux caractéristiques de notre territoire... Il a par conséquent été décidé d'organiser les ateliers prévus dans le cadre du volet « plan d'action » avec l'ensemble des acteurs du territoire pour affiner les objectifs opérationnels et les actions à mettre en œuvre avant de valider le volet stratégie.

SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT SUD DRÔME – SPPEH SD

CHIFFRES CLES 2021

716 actes

28 permanences

396 informations
de 1^{er} niveau délivrées300 logements ayant bénéficié
d'au moins une information

32 entretiens avec rendez-vous

18 accompagnements renforcés

Contribution CCEPPG :

0,50 € par habitant
soit 11 300 €Adhésion au CEDER PROVENCE :
300 € / anSite internet du CEDER PROVENCE :
www.ceder-provence.org

Le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat Sud Drôme (SPPEH SD) a été créé le 1^{er} janvier 2021 avec des financements de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Montélimar Agglomération s'est engagé à prendre en charge la gestion pendant 3 ans (2021-2023) pour le compte des intercommunalités de Montélimar-Agglomération, Drôme Sud Provence, Baronnies en Drôme Provençale, Dieulefit-Bourdeaux et Enclave des Papes Pays de Grignan, pour ses communes drômoises.

Pour les communes Vauclusiennes de la CCEPPG, c'est le Conseil Départemental du Vaucluse qui est défini comme tête de file du dispositif. Une première convention avec la Région PACA définit les modalités de versement du fond SARE CEE.

Enfin, une convention d'objectifs et de moyens au titre de l'animation du SPPEH entre la CCEPPG et le CEDER vise à définir la mise en œuvre, les conditions et modalités de financement par la CCEPPG pour les communes de son territoire.



Le CEDER PROVENCE, opérateur unique pour notre territoire, assure les permanences sur Valréas et Grignan pour conseiller les usagers dans leurs démarches et obtenir des aides aux financements, accompagner les ménages en situation de précarité énergétique ainsi que les professionnels.

2 lieux de permanence sur notre territoire : Grignan & Valréas

- Grignan – Mairie – 2^{ème} lundi du mois – 14h à 17h
- Valréas – CCAS – 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois – 14h à 17h

Contact : 04 90 36 39 16 ou 04 75 26 22 53

infoenergie@ceder-provence.org

Conseils et accompagnement des professionnels :

contactpro@ceder-provence.org



Photo CEDER PROVENCE

AIDE A LA PIERRE

Le 21 juillet 2021, le Conseil Communautaire a validé la Délibération n°2021-72 approuvant une Convention cadre de partenariat entre le Département de la Drôme et la CCEPPG déterminant le dispositif de soutien à la production de logements sociaux.

Le Plan Logement 2015-2020, voté le 14 avril 2014 et prorogé jusqu'au 30 juin 2022 par le Département de la Drôme, contribue, via les soutiens apportés aux opérateurs, au soutien de la production d'une offre nouvelle, à l'adaptation et à la réhabilitation des logements existants, à la maîtrise des charges notamment énergétiques.

La production de logements ne peut être cofinancée par le Département de la Drôme qu'à la condition que l'EPCI ait signé avec ce dernier une « convention de partenariat portant soutien à la production de logements locatifs publics sociaux ».

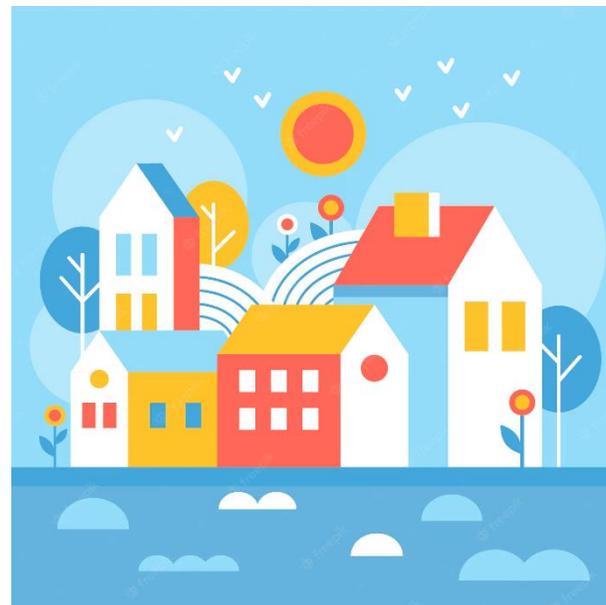
Dans le cadre de cette convention, le Département s'engage à soutenir les projets de production de logements sociaux, retenus dans le cadre des programmations annuelles de l'Etat, à hauteur de :

- 5 500 € par logement, pour les PLAI (les logements PLAI, financés par le Prêt Locatif Aidé d'Intégration, sont attribués aux locataires en situation de grande précarité) ;
- 2 000 € par logement, pour les PLUS (les logements PLUS, financés par le Prêt Locatif à Usage Social correspondent aux locations HLM (habitation à loyer modéré)).

Au vu des compétences de la Communauté de Communes en matière d'habitat (*Réalisation d'une étude sur le logement et l'habitat permettant de définir les critères à appliquer dans le cadre de la mise en place d'un dispositif d'aides financières en faveur du logement social*), l'implication de la Commune est indispensable.

L'intercommunalité s'est donc engagée à signer les différentes conventions d'aide à la pierre avec le Département, à condition que le financement local provienne des Communes (2 000 € minimum par logement PLUS et ce, dans l'attente de la définition d'une stratégie logement intercommunal).

Une convention tripartite a donc été rédigée afin d'identifier les obligations financières de l'ensemble des parties.



MISE EN ŒUVRE DE LA LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE MOBILITÉ AUX INTERCOMMUNALITÉS

La loi n°2019-1418 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite loi LOM, redéfinit la compétence « mobilité » comme la capacité conférée aux Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) d'organiser six catégories de services :

- les services réguliers de transport public de personnes,
- les services à la demande de transport public de personnes,
- les services de transport scolaire,
- les services relatifs aux mobilités actives,
- les services relatifs aux usages partagés de véhicules terrestres ,
- les services de mobilité solidaire.

Les Autorités Organisatrices de la Mobilité assure la planification, l'organisation, la gestion, le suivi et l'évaluation des politiques de mobilités. Elles doivent pour cela associer à l'organisation des mobilités l'ensemble des acteurs concernés.

La loi LOM prévoyait que l'ensemble du territoire national devait être, au 1^{er} juillet 2021, couvert par une autorité organisatrice de la mobilité. Les communautés de communes, si elles le souhaitaient, pouvaient ainsi se saisir de la compétence « organisation de la mobilité ».

Compte tenu de la situation géographique et du contexte financier actuel de la Communauté et de l'absence d'ingénierie pouvant être affectée en interne sur la thématique mobilité, **la CCEPPG a choisi le 18 mars 2021 de procéder à la définition d'un cadre partenarial avec les Régions Auvergne Rhône Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur (Région SUD), et de ne pas prendre la compétence « autorité organisatrice de la mobilité ».**

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Un système d'information géographique (SIG) est un système qui crée, gère, analyse et cartographie tous les types de données.

Le SIG permet de superposer des cartes les unes sur les autres, et d'afficher les différentes couches en fonction des besoins de l'utilisateur

. Elles se superposent sur des fonds de plans de référence : plan cadastral, photo aérienne, carte de IGN...

Les fichiers fonciers ont été mis à jour en 2021.

Coûts 2021

Hébergement et maintenance annuelle : 2 962 € TTC



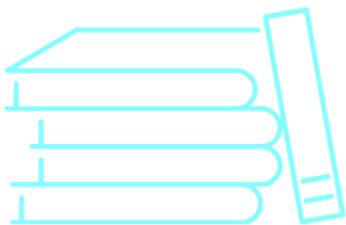
MISE EN RESEAU INFORMATIQUE DE BIBLIOTHEQUES

CHIFFRES CLES 2021

7 bibliothèques
en réseau sur le territoire

Hébergement et maintenance
coût 2021 : **1 385 €**

Le réseau propose un catalogue et un portail commun accessible sur le site : <https://bibliotheques-cceppg-pom.c3rb.org>



Le réseau des bibliothèques du territoire de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan a été créé le 1^{er} janvier 2020. Après avoir porté le réseau "EnclaveBiblio" mis en place en 2006 entre les bibliothèques volontaires de Grillon et Visan, la CCEPPG a proposé de l'étendre aux bibliothèques de ses communes membres.

Sont concernées les bibliothèques de :

- ✓ Grillon
- ✓ Taulignan
- ✓ Visan
- ✓ "Lire à Montségur" à Montségur sur Lauzon
- ✓ "Plaisir de Lire" à Grignan
- ✓ La « Bibliothèque de la Vence" à Roussas et Valaurie
- ✓ "Les Amis du Livre" à Richerenches



Bibliothèque de Grillon

En partenariat avec la Médiathèque Départementale de la Drôme et du Service Livre et Lecture du Vaucluse, l'objectif est de garantir le maillage de notre territoire et ainsi de développer et faciliter l'accès à la lecture du plus grand nombre.

Au sein de ce réseau, les bibliothèques ont rassemblé leurs fonds documentaires et ressources numériques afin d'offrir à tous les adhérents un plus grand panel de choix.

Les lecteurs peuvent ainsi emprunter et accéder aux fonds dans toutes les bibliothèques du réseau.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - SPANC

CHIFFRES CLES 2021

3 094 installations

40 % de la population de la CCEPPG desservie par le service

194 contrôles réalisés
dont
47 installations existantes
et
50 installations neuves

29,9 % des installations conformes

Depuis la création du service, antérieure à la CCEPPG, **2 712** installations ont été contrôlées.

OUTILS DU SERVICE

- ✓ **AIR'SPANC** : en 2021, acquisition d'un logiciel de gestion des dossiers d'ANC pour les 19 communes.

PRÉSENTATION ET ORGANISATION DU SERVICE

La CCEPPG est compétente en matière de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif sur les 19 communes de son territoire.

Le SPANC est régi par un règlement de service, approuvé en Conseil Communautaire le 11 avril 2019.

LES MISSIONS DU SPANC

Il conseille, examine les dossiers des usagers lors de la conception et vérifie la conformité de l'exécution des installations d'assainissement individuel, existantes, neuves ou réhabilitées à l'issue des travaux, avant rebouchage.

Il intervient pour réaliser un diagnostic de l'installation individuelle lors des ventes immobilières

Il réalise des contrôles périodiques des installations non collectives, à minima tous les 10 ans (Obligation CGCT et du code de la Santé Publique).

La CCEPPG étant compétente en la matière sur son territoire, cela suppose une collaboration étroite entre Communauté et Communes.

Depuis 2019 et suite à une consultation, c'est le bureau d'études PAPERI ENVIRONNEMENT qui réalise l'ensemble des contrôles sur le territoire de la CCEPPG. Le service Aménagement assure le volet administratif et l'organisation du service. C'est le point d'entrée pour les usagers : il enregistre les demandes entrantes qu'il transfère ensuite au prestataire.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC) DEFINITION

L'ANC désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent, en conséquence, traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Contenant micro-organismes potentiellement pathogènes, matières organiques, matière azotée, phosphorée ou en suspension, ces eaux usées et polluées, peuvent être à l'origine de nuisances environnementales et de risques sanitaires significatifs. L'assainissement non collectif vise donc à prévenir plusieurs types de risques, qu'ils soient sanitaires ou environnementaux.



TARIFS	2021
Diagnostic d'entretien et de bon fonctionnement des installations existantes	120 €
Contrôle de conception - installations nouvelles et réhabilitées	80 €
Contrôle de bonne exécution - installations nouvelles et réhabilitées	144 €
Contrôle dans le cadre d'une vente immobilière	200 €

L'intégralité du rapport annuel du service est consultable sur le site internet de la CCEPPG : www.cceppg.fr.

GEMAPI

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence obligatoire confiée aux intercommunalités depuis le 1^{er} janvier 2018.

CHIFFRES CLES 2021

5 bassins versants :

Lez / Berre-Vence / Lauzon /
Aygues (*Visan – 40 habitants*) /
Jabron (*Montjoyer – 25 habitants*)

266 km de linéaire global de
cours d'eau classés

Coût 2021 de la compétence :
344 817 €

Taxe GEMAPI votée en 2021 :
230 000 €

1/3 de la population vit en zone
d'aléa inondation

CONTENU DE LA COMPETENCE

1° L'aménagement d'un bassin

(ex : aménagements hydrauliques de stockage provisoire des écoulements d'un bassin, zones de rétention temporaire des eaux de ruissellement, zones de mobilité d'un cours d'eau).

2° L'entretien : Concrètement, l'entretien consiste en l'enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non et en l'élagage ou recépage de la végétation des rives. A noter que pour intervenir, la Collectivité doit bénéficier d'une DIG (déclaration d'intérêt général) et doit pouvoir s'appuyer sur un plan pluriannuel d'entretien

5° La défense contre les inondations : Définition et la gestion des systèmes d'endiguements (digues, barrages écrêteurs, déversoirs, etc.)

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines



TAXE GEMAPI

Les EPCI peuvent, selon les dispositions de l'article 1530 bis du code général des impôts, instituer et percevoir une taxe en vue de financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Le produit de cette imposition est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Le produit voté de la taxe est, par ailleurs, soumis à une double contrainte :

- Il est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI
- Il ne peut excéder une équivalence de 40 € par habitant.

Le Conseil Communautaire a décidé le 26 septembre 2019 (délibération n° 2019-50) l'instauration de la taxe GEMAPI à compter de 2020 sans fixer de montant. C'est en 2021 qu'un montant a été voté pour la 1^{ère} fois et arrêté à **230 000 €**.



GEMAPI (suite)

CONDITIONS D'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE SUR LE TERRITOIRE

LEZ - Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL) - 8 agents

Ses champs d'action : Gestion intégrée des milieux, mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'entretien, aménagements, gestion de crise et système d'alerte, la qualité de l'eau et la sensibilisation.

Il fédère 4 autres EPCI : CC Rhône Lez Provence, CC Dieulefit Bourdeaux, CC Drôme Sud Provence, CC Baronnies Drôme Provençale.

Tous les champs de la GEMAPI sont couverts ; l'étude sur les systèmes d'endiguement est en cours

Inscription 2021 : **324 000 €**

BERRE / VENCE : Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin de la Berre, de la Vence et de leurs affluents (SIABBVA) - Pas de personnel dédié

Les statuts n'intègrent pas le volet prévention des inondations. Une convention a été passée en 2019 avec le SMBVL portant sur une assistance à l'élaboration du dossier de DIG et à la mise à jour du plan pluriannuel d'entretien (PPE).

Inscription 2021 : **15 750 €** (intégrant les frais d'élaboration de la Déclaration d'Intérêt Général)

LAUZON : Aucune structure porteuse à l'échelle du bassin versant - Gestion directe par la CCEPPG depuis 2018

Travail en collaboration avec CCDSP pour l'élaboration de la DIG → intervention ANCRE au coup par coup. Une démarche pour faire prendre en charge la gestion de ce bassin a été initiée par la CCRLP, démarche qui serait idéalement à partager.

Inscription 2021 : **3 450 €**

→ Signature d'un groupement de commandes entre le SMBVL, la CCEPPG et la CCDSP relatif à une étude sur les systèmes d'endiguement pour les bassins de la Berre/Vence et du Lauzon.

→ A noter, la CCEPPG est également compétente, pour de petites portions, sur les bassins versants de l'**AYGUES** et du **JABRON**

PROTECTION DES RIPISYLVES

Le Conseil Communautaire, a décidé, à l'unanimité, le 21 juillet 2021, de saisir les Préfets de la Drôme et du Vaucluse afin que de mesures fortes soient prises pour préserver les ripisylves du territoire.

En effet, depuis quelques années, force est de constater la multiplication des coupes rases dans les ripisylves en plusieurs points et sur divers cours d'eau, principalement du bassin versant du Lez. Ces prélèvements de bois destructeurs, destinés essentiellement à alimenter les filières « bois énergie » et « compost » ou avec l'objectif d'étendre la surface d'exploitation de certaines parcelles, sont réalisés dans des espaces assimilés à des zones humides. Ainsi, depuis 2016, ce sont près de 10 kms de linéaires qui ont subi ces coupes rases.

Les ripisylves victimes de ces coupes ont une très forte valeur patrimoniale tant par leur rareté et leur singularité que par les services écosystémiques qu'elles rendent à la collectivité (protection contre les inondations, préservation de la ressource en eau, dépollution, cadre de vie...).

Ce phénomène accélère en outre l'assèchement et l'érosion des sols ainsi que la disparition de la biodiversité.

L'intégralité du rapport annuel du service est consultable sur le site internet de la CCEPPG : file:///C:/Users/mfischer/Downloads/10_point7_annexe_ra_dechets_2021.pdf

GESTION DES DECHETS - PRESENTATION DU SERVICE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

La CCEPPG gère la collecte des déchets ménagers et assimilés des 19 communes du territoire. Elle dispose de 3 déchèteries intercommunales situées à Grignan, Valaurie et Valréas, accessibles aux particuliers et aux professionnels.

Les différentes collectes sont assurées par des prestataires.

Depuis 2015, c'est le Syndicat des Portes de Provence (SYPP) qui assure le traitement, le transport, le tri et la valorisation des déchets ménagers et assimilés sur les 19 communes.

Suite à une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de gestion des déchets sur le territoire, il a été mis en place en 2019 de nouveaux schémas de collecte des déchets ménagers et assimilés. Ainsi, à l'horizon 2023/2024, l'ensemble des flux de déchets (ordures ménagères résiduelles, emballages recyclables, papiers, verre) seront collectés en points d'apport volontaire et la collecte en porte à porte sera supprimée.

Fin 2021, 10 communes étaient déjà équipées d'une collecte intégrale en points d'apport volontaire : Chamaret, Chantemerle Les Grignan, Colonzelle, Grignan, Grillon, Montjoyer, Réauville, Roussas, Salles sous Bois et Valaurie.

Le service est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), dont le taux est en phase d'harmonisation progressive sur l'ensemble du territoire, et par les recettes du service.



L'ÉQUIPE

8 agents représentant 7,4 équivalent temps plein (administratifs, comptables, agents techniques, gardiens)

LES DIFFÉRENTES COLLECTES MISES EN PLACE SUR LE TERRITOIRE

- collecte des ordures ménagères résiduelles
- collecte sélective (emballages recyclables, papiers, verres)
- collecte des cartons
- collecte des encombrants (*Grillon, Richerenches, Visan, Valréas et Taulignan*)
- collecte des textiles

ORDURES MENAGERES ET COLLECTE SELECTIVE

En 2021, ont été collectés :



6 392 tonnes
d'ordures
ménagères



452 tonnes
d'emballages
divers

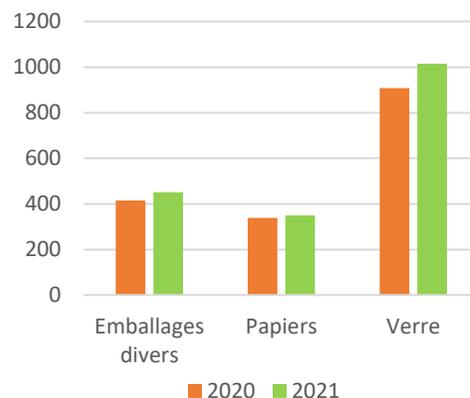
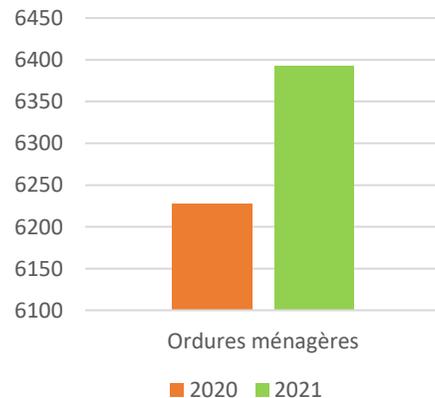


349 tonnes
de papiers



1 015 tonnes
de verre

→ Evolution des tonnages



CARTONS



→ 120 tonnes collectées (particuliers + professionnels)

103 tonnes en 2020

ENCOMBRANTS



→ 33 tonnes collectées en porte à porte (particuliers)

31 tonnes en 2020

TEXTILES



→ 51 tonnes collectées

44 tonnes en 2020

BIO DECHETS

La loi prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs bio déchets dès le 1^{er} janvier 2024.

Afin d'anticiper cette échéance, la CCEPPG, en partenariat avec le SYPP, propose aux particuliers intéressés l'acquisition de kits de compostages individuels et développe des placettes de compostage collectifs sur son territoire.



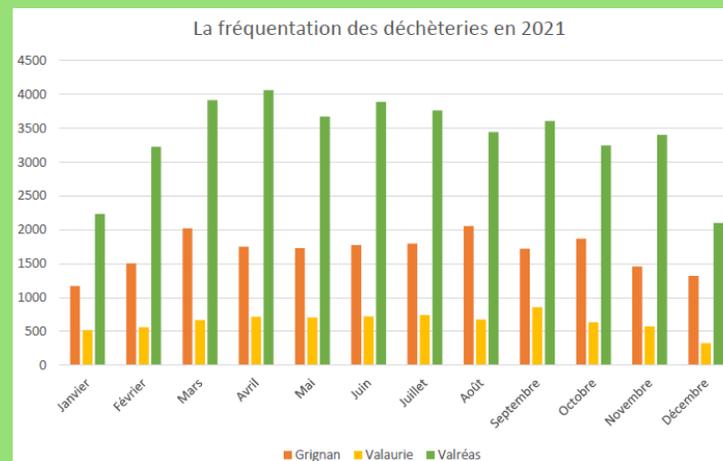
2021 en quelques chiffres :

- 270 composteurs individuels vendus aux habitants
- 2 placettes de compostage collectif mises en place
- 1 session de formation « Guide composteur » organisée, représentant 14 personnes formées
- 1 session de formation de « Référent de site de compostage » organisée représentant 15 personnes formées

DECHETERIES

VISITEURS

En 2021, le nombre de visiteurs (particuliers + artisans + mairies) en déchèteries s'élève à : **20 176** pour le site de Grignan, **7 713** pour le site de Valaurie et **40 564** pour celui de Valréas.



TONNAGES COLLECTES TOUS MATERIAUX CONFONDUS (hors huiles et polystyrènes)

	TONNAGES 2021	EVOLUTION PAR RAPPORT à 2020
Grignan	2 296	+ 56 %
Valaurie	1 196	- 0,58 %
Valréas	5 657	+ 18 %

NB : ces chiffres sont à relativiser par rapport à l'année 2020 qui a été fortement impactée par la pandémie : fermeture provisoires des sites, etc...

DONNEES FINANCIERES

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement :	3 726 313 €	3 735 826 €
Investissement :	329 966 €	437 355 €

Plus en détail :

DEPENSES

Collecte des ordures ménagères, emballages, papiers, verres, cartons, encombrants en porte à porte, location des bacs OM	1 394 850 €
Traitement, tri, transport des déchets ménagers et assimilés (déchèteries incluses)	1 862 217 €

RECETTES

TEOM	3 262 159 €
------	--------------------

INSTAURATION DE LA REDEVANCE SPÉCIALE

La CCEPPG propose aux professionnels des communes équipées en points d'apport volontaire, une collecte en bacs dédiée à leurs établissements.

Ainsi depuis le 1^{er} juillet 2021, la redevance spéciale (RS) a été instaurée.

Son montant est calculé selon la formule suivante :

$RS = \text{Nombre de bacs mis à disposition de l'établissement} \times \text{Fréquence de collecte hebdomadaire} \times \text{Coût bac hebdomadaire} \times \text{Nombre de semaines d'activités}$

→ Coût du bac hebdomadaire 21,75 € TTC.

→ 7 établissements ont bénéficié de cette collecte des OMr en 2021.

COMMUNICATION

→ Distribution de 1 158 cahiers de texte aux élèves des écoles élémentaires (qui l'ont souhaité) du territoire.

Le cahier de texte regroupe diverses informations sur le tri des déchets et la préservation des ressources naturelles de la planète.

Il est agrémenté d'une mascotte « Phoquontri » mise dans de nouvelles situations chaque année.



→ Opérations de distribution du compost réalisées, en partenariat avec le SYPP, le samedi 27 mars et le samedi 25 septembre sur le quai de transfert à Valréas (sur inscriptions préalables).

235 véhicules ont été accueillis, les usagers ont pu bénéficier de compost gratuit provenant du centre ALCYON de Bollène.



La CCEPPG accompagne le mode de garde du jeune enfant et de l'enfant sur l'ensemble du territoire appuyé notamment par un partenariat avec les Caisses d'Allocations Familiales 26 et 84, les Mutualités Sociales Agricoles 26 et 84 et les services de la Protection Maternelle Infantiles 26 et 84.

PETITE ENFANCE

La CCEPPG gère une crèche en régie directe et apporte un financement d'équilibre aux 5 structures présentes sur le territoire. Coût 2021 : **460 242 €**

CRECHE COMMUNAUTAIRE « LE BAC A SABLE »

Située à Visan, elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h15. Elle dispose de 16 places et accueille les enfants de 2 mois et demi à 6 ans.

L'année 2021 a été marquée par la crise COVID, avec notamment un accueil minimum pendant le mois d'avril, réservé aux parents exerçant des professions considérées comme « indispensables ».

CHIFFRES CLES 2021

7 agents
représentant **6,19**
équivalents temps complet
47 enfants accueillis
219 jours d'ouverture

Autres équipements d'accueil Petite Enfance implantés sur le périmètre de la CCEPPG :

- ➔ Multi-accueils collectifs :
 - ✓ Les Bout'chous à Grignan
 - ✓ Pomme d'Api à Grillon
 - ✓ Lis Amourié à Valréas
- ➔ Micro-crèche :
 - ✓ Les P'tites Etoiles à Valréas

UNE MICRO-CRECHE DE PLUS POUR LE TERRITOIRE

En 2021, le Conseil Communautaire a acté la construction d'une micro crèche intercommunale de 12 places à Roussas, pour répondre à la demande d'offres de garde sur le territoire.

Coût prévisionnel du projet : **843 733 €**

RELAIS PETITE ENFANCE

Le territoire compte 2 Relais Petite Enfance communautaires, celui de Taulignan rayonnant sur les 15 communes drômoises et celui de Valréas sur les 4 communes de l'Enclave des Papes.

Ils ont pour missions de renseigner et orienter les parents à la recherche d'un mode de garde, d'accompagner les assistantes maternelles dans leur parcours professionnels, en proposant des temps de formation, des ateliers thématiques et des temps d'échange et d'analyse de la pratique professionnelle.

Ils participent également à l'observation des besoins en termes d'offre d'accueil petite enfance, en lien notamment avec les crèches du territoire.



CHIFFRES CLES 2021

2 agents
représentant **0,97**
équivalents temps complet
54 assistantes
maternelles agréées
167 places d'accueil
112 ateliers d'éveil
proposés aux assistantes
maternelles et aux enfants

ENFANCE - JEUNESSE

La CCEPPG gère une structure d'accueil de loisirs en direct et apporte un cofinancement dans le cadre de conventions de moyens et d'objectifs à 4 associations pour la mise en œuvre du service. Coût 2021 : **256 647 €**

CHIFFRES CLES 2021

1 agent
représentant **0,20** équivalent
temps complet
177 familles différentes ont utilisé
le service
240 enfants accueillis



Autres accueils de loisirs implantés sur le périmètre de la CCEPPG :

- ✓ L'Oustau d'Aqui à Richerenches
- ✓ AGC à Grillon
- ✓ AGC La Côte à Valréas
- ✓ La Maison des Enfants à Valréas
- ✓ FREP - Foyer rural d'éducation populaire à Visan

ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LA BOITE A MALICE »

Ouvert à toutes les vacances hors période de Noël pour les enfants de 3 à 12 ans, il est accueilli à tour de rôle dans les locaux scolaires de différentes communes de la Drôme.

Exceptionnellement en 2021, celui-ci a eu lieu à Grignan sur la période des petites vacances et simultanément à Chamaret et Colonzelle sur la période d'été.

Au-delà des activités pédagogiques quotidiennes proposées par l'équipe d'animation, chaque semaine sont proposées des sorties thématiques, ainsi que l'intervention de prestataires extérieurs.

L'année 2021 a été marquée par la crise COVID, avec notamment un accueil minimum sur les vacances de printemps, réservé aux parents exerçant des professions considérées comme « indispensables ».

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Dans la continuité du Contrat Enfance Jeunesse, qui prenait fin le 31 décembre 2021, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales a proposé aux intercommunalités la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG), véritable projet de territoire, construit sur la base d'un portait social complet. Celui-ci a été élaboré à partir des données CAF et MSA et également enrichi par la participation des partenaires et élus locaux, à travers différentes rencontres et ateliers thématiques :

- Accès aux droits/Inclusion Numérique
- Parentalité
- Petite enfance
- Enfance/Jeunesse
- Logement/Habitat
- Animation de la vie sociale

Ce diagnostic partagé a permis d'identifier un certain nombre d'enjeux prioritaires et d'actions à développer, à consolider ou à mettre en place.

La CTG a été signée en fin d'année pour une durée de cinq ans. Le travail de réseau entre les acteurs de terrain, très souvent ressorti comme primordial dans les débats, se mettra en place dans le 1^{er} trimestre 2022 et œuvrera à répondre aux besoins repérés.

Des comités de pilotage auront lieu 1 à 2 fois par an afin de faire un point d'étape.

Une communication sera faite pour tenir informés, élus et habitants de l'avancement des projets.

→ Mise en place du **PORTAIL FAMILLES**

pour les inscriptions et le paiement en ligne <https://www.cceppg.portailenfance.fr/family>

SOLIDARITE

→ AIDE ALIMENTAIRE

L'ensemble des habitants du territoire peut avoir accès à l'épicerie sociale Rayon de Soleil, hébergée dans les locaux de la CCEPPG, 17B Rue de Tourville à Valréas, que ce soit en cas de difficultés économiques passagères ou de situation sociale plus lourde. Pour les 15 communes de la Drôme, la demande doit se faire auprès du Centre Médico Social de Saint-Paul-Trois-Châteaux et pour les 4 communes de l'Enclave-des-Papes, celle-ci est traitée par chaque Centre Communal d'Action Sociale.

La CCEPPG verse une subvention de fonctionnement à l'association : **8 300 €** en 2021 (délibération n°2021-42) et prend également en charge la participation financière de certains bénéficiaires.

L'épicerie sociale est ouverte toute l'année les lundis, mercredis et vendredis matin, grâce à une équipe de bénévoles très impliqués, tant sur la partie manutention et la participation aux collectes nationales que pour l'accueil des bénéficiaires.



L'équipe de bénévoles de Rayon de Soleil

CHIFFRES CLES 2021

Bénéficiaires :
327 familles
représentant **745 personnes**

38 000 kg
de denrées distribuées

6 700 kg
de denrées récupérées
lors de la collecte nationale

→ FOURRIERE ANIMALE

La CCEPPG finance la Société Protectrice des Animaux de Grillon, qui s'adresse à l'ensemble des 19 communes du territoire.

Celle-ci prend en charge les animaux errants qui lui sont apportés dans la partie fourrière, ceux-ci basculant dans la partie refuge pour y être adoptés au bout de 10 jours .

En 2021, la CCEPPG a versé à la SPA de Grillon **11 600 €** pour la prise en charge des animaux pendant la période de fourrière et **16 396 €** sur la base de 0,70 € par habitant au titre de la participation forfaitaire annuelle (délibération n°2121-43).



CHIFFRES CLES 2021

142 chiens recueillis
(110 récupérés par leur propriétaire)

93 chats recueillis
(9 récupérés par leur propriétaire)

COMMUNAUTE DE COMMUNES ENCLAVE DES PAPES PAYS DE GRIGNAN

SIEGE SOCIAL

Espace Germain Aubert
17A Rue de Tourville
84600 VALREAS

04 90 35 01 52

infos@cceppg.fr

www.cceppg.fr

www.facebook.com/infosCCEPPG

Déchèteries

- ✓ Grignan - Chemin de Chamaret
- ✓ Valréas - Chemin de l'Oulle
- ✓ Valaurie - ZA Clavon

Enfance Jeunesse

- ✓ Relais Petite Enfance de Taulignan - 04 75 51 85 64
- ✓ Relais Petite Enfance de Valréas - 04 90 35 24 93
- ✓ Crèche Le Bac à Sable à Visan - 04 90 41 93 22
- ✓ Accueil de loisirs (sans hébergement) La Boîte à Malice - 04 90 35 33 78

Epicerie Sociale

Rayon de Soleil à Valréas - 04 90 67 38 07

Fourrière animale

SPA de Grillon - 06 71 14 15 82
www.spa-grillon.fr

Office de Tourisme Pays de Grignan Enclave des Papes

- ✓ Bureau de Grignan - 04 75 45 56 75
 - ✓ Bureau de Valréas - 04 90 35 04 71
- www.grignanvalreas-tourisme.com

Zones d'activités

- ✓ Grignan : Nord et Sud
- ✓ Valaurie : Le Clavon
- ✓ Valréas : La Grèze et Les Molières



SIEGE SOCIAL

Espace Germain Aubert
17A Rue de Tourville
84600 VALREAS

04 90 35 01 52
infos@cceppg.fr